

159 – ORMUZ, DETROIT STRATEGIQUE

Les détroits sont des passages maritimes étroits reliant deux zones de haute mer ou zones économiques exclusives (ZEE).

Au regard de la Convention de Montego Bay, lesdits détroits imposent un « droit de passage en transit », continu et rapide. En principe les États riverains ne peuvent pas suspendre ce droit.

Ces passages sont souvent d'une largeur inférieure aux 24 nautiques que représente l'addition de la largeur des eaux territoriales des États le bordant (2 x 12 milles max). Si les eaux d'un détroit font moins de 24 milles, la limite des eaux territoriales est souvent médiane, mais le principe du "passage en transit" prévaut, interdisant aux États riverains d'entraver la navigation internationale.

Certains détroits, comme celui du Bosphore/Dardanelles qui mène à la mer Noire, sont régis par des accords spécifiques qui garantissent la libre circulation maritime, dans le cas d'espèce la Convention de Montreux de 1936.

Mais il y a aussi les détroits dits stratégiques, tels ceux de Bab-el-Mandeb (3 km), de Malacca/Singapour (0,8 - 1,3 km) et le détroit de Magellan (3,7 km) qui sont parmi les plus étroits et stratégiques au monde, sans oublier celui d'Ormuz qui est par trop d'actualité ces temps. On parle de passages maritimes stratégiques ou points de passage obligé (« choke points » en anglais).

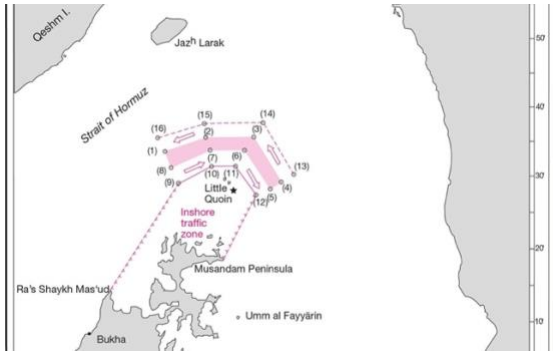
En 1982, l'Iran a signé la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Montego Bay, mais ne l'a pas ratifiée (les États-Unis non plus par ailleurs). L'Iran a invoqué sa propre interprétation concernant la liberté de navigation et ne s'estime pas lié par l'ensemble des dispositions, notamment en ce qui concerne le détroit d'Ormuz. Nonobstant, l'Iran, conjointement à Oman, ont proposé la création d'un dispositif de séparation de trafic (TSS), lequel a été adopté par l'OMI en 1968 déjà. Plus récemment, le gouvernement iranien a revendiqué un contrôle strict sur le détroit, contestant le principe de "transit inoffensif" pour les navires de guerre étrangers. Il a même récemment imposé des péages.

Du point de vue maritime, le détroit d'Ormuz est un point de passage obligé qui ne pose pas de véritables problèmes de navigation. Avec une profondeur d'eau de 80 m, il permet le passage du golfe Persique au golfe d'Oman et vers l'Océan Indien et vice-versa. Un système de séparation de trafic (DST/TSS) sécurise la navigation. La proximité des côtes oblige les navires à passer près des îles iraniennes de Qechm, de Larak, des Petite et Grande Tunb. Les navires passent ainsi des eaux territoriales omanaises pour entrer dans celles de l'Iran, toutes deux d'une largeur de 12 milles.

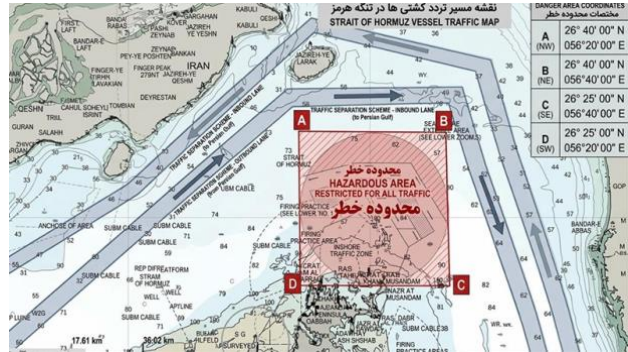
La zone iranienne du détroit pourrait éventuellement être évitée en restant dans les eaux territoriales d'Oman et des Émirats arabes unis. Cependant, en mars 2026, plusieurs drones ont frappé la région, rendant ce passage peu sûr.

Enfin, comme on peut le voir sur l'image ci-dessous, une zone de près de 15 x 15 milles a été déclarée comme dangereuse, avec interdiction de trafic au nord de la péninsule de Musandam (ou Moussandam).

Ceci implique un déplacement du transit, en imposant un TSS nord, soit dans les eaux sous législation et contrôle iraniens.



TSS original avant blocus

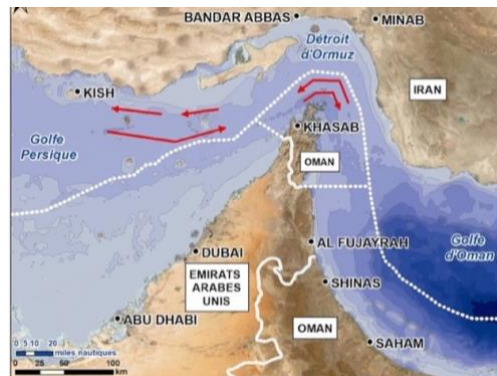


Zone de danger décrétée dernièrement

Nous voyons ainsi que le détroit d'Ormuz n'appartient pas exclusivement à un seul pays, mais l'Iran en contrôle l'accès par sa position géographique et ses capacités militaires, ce qui lui permet de menacer les navires par des attaques tant terrestres que navales, voire de poser des mines. C'est aussi un important levier économique comme nous le voyons journalièrement dans la presse, à la bourse et au tréfond de nos portemonnaies.



ZEE du détroit d'Ormuz



Eaux intérieures territoriales 12 M et ZEE

P.-A. Reymond© mai 2026

Crédit images : Internet

Pages à consulter :

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/detroit-et-isthmes>

<https://www.reddit.com/r/MapPorn/comments>